

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES ANNEE 2013

Du 2 avril au 31 décembre 2013

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES PRESENTE PAR CHRISTIAN JACOB, PRESIDENT

Texte de référence : Loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au "Renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, en matière de communication des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale".

Le présent rapport est établi en application de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale sont entendus. Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale ».

1. PRESENTATION GENERALE

La Communauté de Communes du Provinois a été créée le 02 avril 2013 par arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2013 n°2 du 21 mai 2013, portant création d'une Communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes de la G.E.R.B.E, du Provinois et extension à la commune de Chalautre-La-Grande.

La Communauté de Communes du Provinois est composée de 40 communes, regroupant 34 883 habitants sur une superficie de 63 702 hectares.

Communes adhérentes :

1.	Augers en Brie
2.	Bannost-Villegagnon
3.	Beauchery Saint Martin
4.	Beton-Bazoches
5.	Bezalles
6.	Boisdon
7.	Cerneux
8.	Chalautre la Grande
9.	Chalautre la Petite
10.	Champcenest
11.	Chenoise
12.	Courchamp
13.	Courtacon
14.	Cucharmoy
15.	Fretoy
16.	Jouy le Châtel
17.	La Chapelle Saint Sulpice
18.	Léchelle
19.	Les Marêts
20.	Longueville
21.	Louan-Villegruis-Fontaine
22.	Maison Rouge en Brie
23.	Melz sur Seine
24.	Montceaux les Provins
25.	Mortery
26.	Poigny
27.	Provins
28.	Rouilly
29.	Rupéreau
30.	Saint Brice
31.	Sainte Colombe
32.	Saint Martin du Boschet
33.	Saint Hilliers
34.	Saint Loup de Naud
35.	Sancy les Provins

36.	Soisy-Bouy
37.	Sourdun
38.	Villiers Saint Georges
39.	Voulton
40.	Vulaines les Provins

Le territoire de la Communauté de Communes du Provinois



2. STATUTS

L'arrêté 2013/DRCL/BCCCL/149 du 21 novembre 2013, porte modification des statuts de la Communauté de Communes du Provinois.

ARTICLE 1 –

Est autorisée, à compter du 2 avril 2013, la création d'une communauté de communes issues de la fusion des Communautés de Communes de la « G.E.R.B.E. », du « Provinois » et extension à la commune de « Chalautre la Grande ».

Cette communauté de communes est composée des communes suivantes :

AUGERS-EN-BRIE, BANNOST-VILLEGAGNON, BEAUCHERY-SAINT-MARTIN, BETON-BAZOUCHES, BEZALLES, BOISDON, CERNEUX, CHALAUTRE-LA-GRANDE, CHALAUTRE-LA-PETITE, CHAMPCENEST, CHENOISE, COURCHAMP, COURTACON, CUCHARMOY, FRETOY, JOUY-LE-CHATEL, LA CHAPELLE-SAINT-SULPICE, LEHELLE, LES MARETS, LONGUEVILLE, LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE, MAISON-ROUGE, MELZ-SUR-SEINE, MONTCEAUX-LES-PROVINS, MORTERY, POIGNY, PROVINS, ROUILLY, RUPEREUX, SAINT-BRICE, SAINT-MARTIN-DU-BOSCHET, SAINTE-COLOMBE, SAINT-HILLIERS, SAINT-LOUP-DE-NAUD, SANCY-LES-PROVINS, SOISY-BOUY, SOURDUN, VILLIERS-SAINT-GEORGES, VOULTON, VULAINES-LES-PROVINS.

ARTICLE 2 -

Elle prendra le nom de Communauté de Communes du Provinois.

ARTICLE 3 -

Elle sera constituée pour une durée illimitée.

ARTICLE 4 –

Son siège sera fixé au 7 Cour des Bénédictins – 77160 PROVINS.

ARTICLE 5 –

Les fonctions de trésorier de la communauté de communes seront exercées par le Trésorier de Provins.

ARTICLE 6 –

COMPETENCES OBLIGATOIRES

I. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1.1 Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, tertiaire, commerciale, artisanale ou touristique d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire :

- Les zones d'activités existantes :
 - Beton-Bazoches : La Noëlle
 - Chenoise : Four à chaux
 - Longueville : Les Cas Rouges
 - Poigny : Petite prairie
 - Poigny : Grande prairie
 - Provins : parc d'activité du Provinois
 - Provins : parc du Durteint
 - Villiers St Georges : Plaine d'activité de Villiers St Georges
- Les futures zones d'activité d'une superficie supérieure à 5 000 m².

1.2 Création, aménagement, réhabilitation, entretien et gestion de locaux d'activité industrielle, commerciale artisanale ou touristique d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire :

- Les locaux d'activité existants :
 - La ferme de la Carreline à Courtacon
 - Les 2 immeubles de locaux commerciaux, parc des 2 rivières et parc du Durteint, à Provins
 - L'immeuble de commerce à Longueville
 - L'immeuble de commerce à Chenoise
- Les futurs locaux d'activité.

1.3 Actions de développement économique d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire :

- Aide à l'implantation et maintien de commerces
- Aide au commerce ambulant

1.4 Elaboration et mise en œuvre d'actions de développement économique concourant à promouvoir le maintien et le développement des entreprises et de l'emploi, sur le territoire de la Communauté de Communes, et qui sont d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire :

- Les études, actions de promotion et de communication du territoire, des zones d'activités communautaires et des entreprises, la recherche et l'accompagnement d'investisseurs et de porteurs de projets en vue de la création, la reprise et l'implantation d'activités économiques
- Les aides directes et indirectes au développement d'entreprises présentant un projet d'extension foncière, ou immobilière, ou de développement de nouvelles activités, ou de création effective d'emplois
- Les aides directes et indirectes à la création d'entreprises (notamment, Plate Forme d'Initiatives Locales)
- Les aides aux actions d'insertion par l'économie. (notamment mission locale, chantiers d'insertion)

1.5 Actions d'accueil, d'information et de promotion touristique d'intérêt communautaire en lien avec l'Office de Tourisme et les Syndicats d'Initiatives.

Sont d'intérêt communautaire :

- Les études de développement touristique
- Les actions de promotion et communication
- La réalisation d'équipement favorisant l'accueil des touristes

- *Les actions en faveur du développement des hébergements touristiques dès lors qu'ils sont agréés par la Fédération des Gîtes de France et Clévacances. (Gîtes, chambres d'hôtes, meublés touristiques et accueil de plein air... .)*

II. AMENAGEMENT DE L'ESPACE

2.1 Elaboration, révision et suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T) et études connexes. Schéma de secteur. Déclinaison du Plan de Déplacements Urbains (P.L.D....).

2.2 Etude, création, aménagement et gestion d'aires d'accueil pour les gens du voyage.

2.3 Création et réalisation de Z.A.C d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire :

- *La Z.A.C du provinois, située au pied de l'Hôpital à Provins*
- *Les futures Z.A.C à vocation économique et les Z.A.C que la Communauté de Communes destine à recevoir des aménagements et des équipements publics relevant de ses compétences*

2.4 Conception, construction, exploitation et commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes. (Adhésion au syndicat Seine et Marne Numérique).

2.5 Création, aménagement et entretien de liaisons douces y compris leur signalisation.

2.6 Création et aménagement des sentiers de randonnée.

2.7 Gestion du service intercommunal d'assistance en matière d'urbanisme chargé de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.

COMPETENCES OPTIONNELLES

III. VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

3.1 Création ou aménagement et entretien des voiries d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire :

- *Les voiries de circulation interne aux zones d'activités communautaires*

IV. POLITIQUE DU LOGEMENT SOCIAL

4.1 Elaboration d'un Programme Local Habitat et mise en œuvre des actions qui en découlent.

4.2 Etude et réalisation d'O.P.A.H intercommunales.

4.3 Mise en œuvre d'actions d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées.

Sont d'intérêt communautaire :

- *L'Amélioration du parc privé à vocation locative sociale par le biais des O.P.A.H (participation complémentaire à celle de l'Etat pour les travaux de réhabilitation)*

4.4 Coordination de la politique du logement des personnes âgées et/ou handicapées.

4.5 Gestion des logements sociaux d'intérêt communautaire :

Sont d'intérêt communautaire :

- *Les 4 logements sociaux de Chenoise, propriété de la Communauté de communes*

V. PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET SOUTIEN AUX ACTIONS DE MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE

5.1 Elimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés.

5.2 Contrôle des systèmes d'assainissement non collectifs et réhabilitation des installations en A.N.C.

5.3 Transport de l'eau dans le cadre d'un maillage de réseaux d'eau.

VI. EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS

6.1 Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire :

- *Le cinéma à Provins*
- *Le centre aquatique à Provins*
- *L'Ecole de Musique du Provinois*

COMPETENCES FACULTATIVES

VII. TRANSPORTS

7.1 Etude, création et gestion des transports collectifs en lien avec le S.T.I.F. Participation financière aux lignes inscrites dans le réseau Est Provinois.

7.2 Gestion du système de Bus A LA DEMANDE mis en place sur le territoire de la Communauté de Communes - B.A.LA.DE.

VIII. DEVELOPPEMENT SOCIO CULTUREL

8.1 Etude, définition et mise en place d'une politique culturelle d'intérêt communautaire.

8.2 Organisation et animation d'activités culturelles ou sociales d'intérêt communautaire :

Sont d'intérêt communautaire :

- *Les actions visant au développement des pratiques culturelles dans l'ensemble des communes de la communauté. A ce titre, la communauté de communes établira chaque année, lors du vote de son budget une liste des associations qui bénéficieront d'une aide financière.*

8.3 Etudier les conditions de diffusion de la pratique du théâtre (scènes rurales ...) de la danse, de la musique et des arts plastiques, en favorisant notamment la diffusion de la culture en milieu scolaire et hors temps scolaire.

8.4 Soutien à l'organisation et à la promotion d'activités culturelles en complémentarité avec les actions des communes.

IX. SERVICES A LA PERSONNE

9.1 Création, aménagement et gestion des maisons de santé pluridisciplinaires.

9.2 Service de portage de repas à domicile.

9.3 Mise en place et gestion de la carte du provinois pour un accès à des services publics avec un tarif spécifique pour les habitants de la communauté de communes.

X. GESTION DE LA GENDARMERIE DE VILLIERS SAINT GEORGES

10.1 Gestion d'un immeuble destiné à héberger la caserne de gendarmerie de Villiers St Georges.

XI. ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

11.1 Création, aménagement et gestion de services de Relais Assistantes Maternelles sédentaires et itinérants.

11.2 Création et gestion des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H).

3 LES INSTANCES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES

3.1. LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La représentation des communes au sein du conseil communautaire est fixée statutairement :

- Population communale inférieure ou égale à 499 habitants : 1 délégué titulaire.
- Population communale comprise entre 500 et 999 habitants : 2 délégués titulaires.
- Population communale égale ou supérieure à 1 000 habitants : 3 délégués titulaires.
- Population communale égale ou supérieure à 2 000 habitants : 4 délégués titulaires.
- En fonction de sa population, le nombre de délégués titulaires représentant la Ville de PROVINS constitue 1/3 du nombre total des délégués de la Communauté de Communes (arrondi au chiffre entier inférieur).
- Chaque commune dispose d'un délégué suppléant.

Lors de la première réunion de l'assemblée délibérante le 2 avril 2013, le conseil communautaire était composé de 82 délégués titulaires et de 40 délégués suppléants, désignés par les conseils municipaux des 40 communes membres.

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Président de la Communauté de Communes du Provinois : **Christian JACOB (Provins)**

COMMUNES MEMBRES	DELEGUES	TITRE	NOM	PRENOM
AUGERS EN BRIE	titulaire	Monsieur	KENOU	Séméko
	suppléant	Monsieur	BELARGENT	David
BANNOST-VILLEGAGNON	titulaire	Monsieur	LEROY	Michel
	titulaire	Monsieur	FOURMAUT	René
suppléant	Monsieur	DEJOUX	Daniel	
	titulaire	Monsieur	DUGUÉ	François
BEAUCHERY-SAINT-MARTIN	suppléant	Monsieur	GARÇON	Roland
	titulaire	Madame	MAURY	Brigitte
BETON-BAZOCHEs	titulaire	Monsieur	EYMARD	Jean-Louis
	suppléant	Monsieur	BOULLOT	Alain
BEZALLES	titulaire	Monsieur	LEBAT	Patrick
	suppléant	Monsieur	ANDRÉ	Pierre
BOISDON	titulaire	Monsieur	PERNEL	Fabien
	suppléant	Madame	PERNEL	Catherine
CERNEUX	titulaire	Madame	RUFFIER	Georgette
	suppléant	Monsieur	RIFFIS	Louis
CHALAUTRE LA GRANDE	titulaire	Monsieur	PATENERE	ROGER
	titulaire	Madame	PANNIER	Michèle
	Suppléant	Monsieur	JACOB	Marc
CHALAUTRE LA PETITE	titulaire	Monsieur	NUYTTENS	Jean-Pierre
	titulaire	Monsieur	LAMY	Daniel
	suppléant	Madame	PONCIN	Emilie

CHAMPCENEST	titulaire	Monsieur	RAMBAUD	Jean-Claude
	suppléant	Monsieur	CAPOËN	Pascal
LA CHAPELLE ST SULPICE	titulaire	Madame	LANTENOIS	Annick
	suppléant	Madame	FRANCO	Evelyne
CHENOISE	titulaire	Monsieur	LAURET	Jean-Claude
	titulaire	Monsieur	BONTOUR	Alain
	titulaire	Madame	D'HAINAUT	Evelyne
	suppléant	Monsieur	CHAUVET	Bernard
COURCHAMP	titulaire	Madame	GUERTAULT	Georgette
	suppléant	Monsieur	CHARLET	Jean-Marie
COURTACON	titulaire	Monsieur	FADIN	Daniel
	suppléant	Monsieur	HENNION	Jean-Dominique
CUCHARMOY	titulaire	Monsieur	BILHEUX	Jean-Claude
	suppléant	Monsieur	VERDENET	Dominique
FRETOY	titulaire	Monsieur	PARISOT	Claude
	suppléant	Madame	SOCOLOVERT	Anne
JOUY LE CHATEL	titulaire	Monsieur	CAFFIN	Patrice
	titulaire	Monsieur	FAGUER	Bertrand
	titulaire	Monsieur	PÉRIÉ	Pierre
	suppléant	Monsieur	BAUDOUIIN	Michel
LECHELLE	titulaire	Monsieur	KALUZNY	Edmond
	titulaire	Monsieur	PAGET	Guy
	suppléant	Madame	LEGRAND	Martine
LONGUEVILLE	titulaire	Monsieur	FORTIN	Philippe
	titulaire	Monsieur	PICCOLO	Francis
	titulaire	Monsieur	BACHET	Marcel
	suppléant	Monsieur	MUGNEROT	Philippe
LES MARETS	titulaire	Monsieur	COGNYL	Gérard
	suppléant	Monsieur	SAINT	Philippe
LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE	titulaire	Monsieur	LEFEBVRE	Alain
	titulaire	Monsieur	DESPLANCHES	Jean-Pierre
	suppléant	Madame	BONTOUR	Pascale
MAISON ROUGE EN BRIE	titulaire	Monsieur	SASSINOT	Jean
	titulaire	Monsieur	WALLE	François
	suppléante	Madame	TOUSSAINT	Annie
MELZ SUR SEINE	titulaire	Monsieur	BOUDIGNAT	Patrice
	suppléant	Monsieur	DARIDAN	Jérôme
MONTCEAUX-LES-PROVINS	titulaire	Monsieur	FENART	Nicolas
	suppléant	Monsieur	SOUY	Patrick
MORTERY	titulaire	Monsieur	CHASSE	Jean-Claude
	suppléant		1 ^{er} adjoint	
POIGNY	titulaire	Monsieur	BONICI	Claude
	suppléant	Madame	NIORTHE	Jacqueline
PROVINS	titulaire	Monsieur	JACOB	Christian

PROVINS	titulaire	Monsieur	BRAY	Ghislain
	titulaire	Madame	GAYRAUD	Gisèle
	titulaire	Monsieur	JEUNEMAITRE	Eric
	titulaire	Madame	BAIOCCHI	Chantal
	titulaire	Monsieur	PATRON	Hervé
	titulaire	Madame	CHEVET	Patricia
	titulaire	Monsieur	PIERSON	Jean-Paul
	titulaire	Madame	PRADOUX	Delphine
	titulaire	Monsieur	DEMAISON	Laurent
	titulaire	Monsieur	BENECH	Jérôme
	titulaire	Madame	ARONIO de ROMBLAY	Christiane
	titulaire	Madame	GOURC	Josette
	titulaire	Monsieur	GUILLABERT	Jean-Pierre
	titulaire	Madame	AUGÉ	Nelly
	titulaire	Monsieur	PERCHERON	Bruno
	titulaire	Madame	CANAPI	Marie-Pierre
	titulaire	Monsieur	MAREUIL	Christian
	Titulaire	Madame	BAALI-CHERIF	Chérifa
	titulaire	Monsieur	CORNEILLE	Pascal
	suppléante	Madame	GONCALVES	Maria-Isabel
ROUILLY	titulaire	Monsieur	VOISEMBERT	Pierre
	suppléant	Monsieur	DELETAIN	Gérard
RUPEREUX	titulaire	Madame	GARNIER	Laurence
	suppléant	Monsieur	DAVY	Jérôme
SAINT-BRICE	Titulaire	Monsieur	LAFONTAINE	Armel
	Titulaire	Monsieur	MARTINAND	Patrick
	Suppléant	Monsieur	BORDAS	Philippe
SAINT HILLIERS	titulaire	Monsieur	BOISVERT	Jean-Pierre
	suppléant	Madame	GUILLON	Agnès
SAINT LOUP DE NAUD	titulaire	Monsieur	DAL PAN	Gilbert
	titulaire	Monsieur	ETIENNE	Dominique
	suppléant	Monsieur	NOUZE	Jean-François
SAINT MARTIN DU BOSCHET	titulaire	Monsieur	LEFEVRE	Christophe
	suppléant	Monsieur	BLIN	Gérard
SAINTE-COLOMBE	titulaire	Monsieur	MAREUIL	Gérard
	titulaire	Monsieur	COCHET	Guy (décédé)
	titulaire	Madame	LINA	Josèphe (depuis le 02/12/2013)
	titulaire	Monsieur	BALDUCCI	Alain
	suppléant			
SANCY-LES-PROVINS	titulaire	Madame	GALAND	Yvette
	suppléant	Monsieur	LANGÉ	Gilles
SOISY-BOUY	titulaire	Monsieur	SOTTIEZ	Jean-Patrick
	titulaire	Madame	BOURCIER	Jeanine
	suppléant	Madame	LESVIGNES	Véronique

SOURDUN	titulaire	Monsieur	TORPIER	Éric
	titulaire	Monsieur	DAVIGNEAU	Joël
	titulaire	Madame	CHARPENTIER	Cécile
	suppléant	Monsieur	GORGET	Michel
VILLIERS ST GEORGES	titulaire	Monsieur	GRESPIER	Georges-Michel
	titulaire	Monsieur	BONTOUR	Dominique
	titulaire	Monsieur	PITA	Tony
	suppléant	Monsieur	COURTIN	Frédéric
VOULTON	titulaire	Monsieur	DORBAIS	Martial
	suppléant	Madame	GUILLEMOT	Monique
VULAINES les PROVINS	titulaire	Monsieur	de BISSCHOP	Bertrand
	suppléant	Monsieur	de BISSCHOP	Hubert

Entre le 2 avril et le 31 décembre 2013, le conseil communautaire s'est réuni 5 fois :

1) Le 02 avril 2013 : Ordre du jour :

Installation du conseil communautaire :

Présidence :

- Election du Président.

Vice-présidences

- Fixation du nombre de vice-présidents.
- Election des vice-présidents.

Bureau communautaire :

- Fixation du nombre des membres du Bureau.
- Election des membres du Bureau.

Commissions :

- Fixation du nombre des commissions.
- Création et dénomination des commissions.

Organisation réglementaire :

- Délégations au Président.
- Délégation au Président pour recevoir le courrier.
- Fixation des indemnités de fonctions du Président et des vice-présidents.
- Fixation des lieux des conseils communautaires.
- Désignation du comptable public.
- Institution de la commission consultative des services publics locaux en matière de délégation de service public et de contrat de partenariat public/privé.
- Institution de la commission d'ouvertures des plis en matière de délégation de service public.
- Institution de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.
- Institution de la commission intercommunale des impôts directs.

Questions diverses.

2) Le 26 avril 2013 : Ordre du jour :

Désignation des membres dans les commissions internes :

- Création et désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T).
- Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O).
- Désignation des membres de la commission consultative des services publics locaux en matière de délégation de service public et de contrat de partenariat public/privé et approbation du règlement intérieur.
- Election des membres de la commission de délégation de service public.
- Désignation des membres de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.
- Installation des délégués dans les commissions.

Désignation des représentants dans les organismes extérieurs :

- Adhésion et désignation des délégués au S.M.E.P du Grand Provinois.
- Adhésion et désignation des délégués au S.M.E.T.O.M – G.E.E.O.D.E.
- Adhésion au Syndicat d'Aménagement numérique "Seine-et-Marne Numérique".
- Adhésion et désignation des délégués au S.M.I.C.T.O.M de la Région de Coulommiers.
- Adhésion et désignation des représentants au Syndicat Mixte des Bries Champenoise et Provinoise.
- Adhésion et désignation des représentants à l'association « Pays du Grand Provinois ».
- Désignation des représentants au conseil d'administration de l'Ecole de Musique du Provinois.
- Adhésion et désignation des représentants au Syndicat Mixte des Transports Scolaires de la région de Provins.
- Adhésion et désignation des représentants au Syndicat Mixte à Vocation Scolaire.
- Adhésion et désignation des représentants au Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien de la Voulzie et des Méances.
- Adhésion et désignation des représentants au Syndicat "Ru de l'Yvron".
- Approbation du règlement intérieur.
- Convention pour le reversement du produit des Ordures Ménagères avec Chalaudre la Grande pour l'exercice 2013.
- Accord sur le mode de calcul de la représentation des communes, applicable lors du renouvellement de l'organe délibérant en 2014.

Finances :

- Création d'un budget annexe pour le centre aquatique.
- Création d'un budget annexe pour le S.P.A.N.C.
- Création d'un budget annexe Lotissement.
- BUDGET PRIMITIF 2013 - Budget Principal
- BUDGET PRIMITIF 2013 - Budget annexe du centre aquatique.
- BUDGET PRIMITIF 2013 - Budget annexe du S.P.A.N.C.
- BUDGET PRIMITIF 2013 - Budget annexe du Lotissement.
- Amortissements des acquisitions et des subventions d'investissement.

- Assujettissement à la T.V.A des opérations d'acquisition, de construction de revente, d'aménagement et de gestion des zones d'activités.
- Tarifs Accueils de Loisirs Sans Hébergements 2013.

Personnel :

- Adhésion au Centre de Gestion de Seine-et-Marne.
- Adhésion au CNFPT.
- Tableau des effectifs. Création de postes.
- Suppression des quotas dans les avancements de grade.
- Mise en place d'un régime indemnitaire.
- Adhésion à la Mission Locale du Provinois.
- Contrat C3 D – Choix des projets à présenter.

Questions diverses.

oOo

3) Le 13 juin 2013 : Ordre du jour :

- Modification des statuts de la Communauté de Communes du Provinois.
- Ouverture d'une ligne de trésorerie.
- Attribution de subventions au titre du développement de l'hébergement touristique.
- Approbation des statuts du S.M.E.P du Grand Provinois.
- Organisation horaire de la semaine de travail du personnel.
- Mise en œuvre de l'ARTT.
- Mise en place du temps partiel.
- Autorisation d'absence du personnel pour garde d'enfant malade.
- Autorisation d'absence du personnel pour événements familiaux.
- Prestations sociales en faveur des agents et de leur famille.
- Mise en œuvre de la carte du Provinois.

Questions diverses.

oOo

4) Le 02 septembre 2013 : Ordre du jour :

- Subvention à l'association PROVINS NATATION
- Centre aquatique : Autorisation donnée au Président pour signer l'avenant n°2 au B.E.A et ses annexes.
- Autorisation donnée au Président pour signer, avec les communes, une convention de prise en charge d'une partie des dépenses de transports, pour les trajets écoles-centre aquatique.
- Subventions en faveur des projets pédagogiques à vocation culturelle.

- Prise en charge des 2/3 des transports dans le cadre du Festival du Cinéma.
- Opération « Chasse aux Œufs de Pâques ».
- Institution de « PASS PRIVILEGES ».
- Reconduction de la participation à l'acquisition des cartes Imagine R, pour les élèves, non subventionnables, domiciliés à Provins.
- Vente de terrains pour la Z.A.C du Provinois à l'A.F.T.R.P.
- Vente du terrain A sur la Plaine d'activités de Villiers Saint Georges.
- Adoption du règlement de service du S.P.A.N.C.
- Tarification et pénalités du S.P.A.N.C.
- Désignation de représentants au Syndicat « Seine-et-Marne Numérique ».
- Approbation des modifications statutaires du Syndicat « Seine-et-Marne Numérique ».
- Approbation des modifications statutaires du S.M.I.C.T.O.M de la Région de Coulommiers

Questions diverses.

oOo

5) Le 02 décembre 2013 : Ordre du jour :

- Installation d'un délégué titulaire désigné par la commune de Sainte Colombe.
- Modification de la commission Tourisme.
- Budget Général : Vote du Budget Supplémentaire 2013.
- Budget annexe du centre aquatique : Vote du Budget Supplémentaire 2013.
- Budget annexe du S.P.A.N.C : Vote du Budget Supplémentaire 2013.
- Budget annexe du Lotissement : Vote du Budget Supplémentaire 2013.
- Présentation du Débat d'Orientations Budgétaires 2014.
- Reprise sur provisions : Provisions pour risques.
- Prise en charge du service « Ramassage des animaux errants » pour le second semestre 2013.
- Vote des subventions.
- Vote des subventions en faveur des projets pédagogiques à vocation culturelle.
- Institution de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.
- Régime dérogatoire en matière de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour la commune de Saint Martin du Boschet.
- Indemnité de conseil au comptable du Trésor.
- S.P.A.N.C : Décision de réaliser, par tranches, les travaux de réhabilitation des installations en Assainissement Non Collectif.

- Z.A des Cas Rouges : Acquisitions de parcelles appartenant à la commune de Longueville.
- Acquisition à la SOVAFIM d'un bâtiment à Sourdun.
- Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) 2014 pour l'acquisition d'un bâtiment à Sourdun.
- Approbation du C3D et du tableau de programmation.
- Modification de la grille tarifaire du centre aquatique.
- Autorisation au Président pour signer la convention de partenariat financier avec l'association Tintinnabule.
- Achat d'animations à l'association l'Encrier du Poilu.
- Réalisation de cartes postales pour les communes non encore prises en compte.
- Diffusion des cartes postales et posters édités par la Communauté de Communes du Provinois.
- Transport à la demande B.A.LA.DE : Demande de renouvellement de la délégation A.O.P et autorisation donnée au Président pour signer la convention de délégation de compétence avec le S.T.I.F.
- Autorisations données au Président pour solliciter la reconduction du partenariat financier avec le Conseil Général de Seine-et-Marne pour le service de transport à la demande B.A.LA.DE et pour signer la convention.
- Adaptation de la réglementation en matière de régime indemnitaire.
- Modification du tableau des effectifs.

Questions diverses.

3.2. LE BUREAU

Le Bureau est composé de 24 membres. Au cours de l'année 2013, entre le 2 avril et le 31 décembre, il s'est réuni 5 fois :

- ✓ 12 avril 2013
- ✓ 17 mai 2013
- ✓ 31 mai 2013
- ✓ 30 août 2013
- ✓ 14 novembre 2013

Composition du Bureau :

1.	Président : Christian JACOB
2.	1° vice-président : Nicolas FENART
3.	2° vice-président : Philippe FORTIN
4.	3° vice-président : Ghislain BRAY
5.	4° vice-président : Jean-Patrick SOTTIEZ

6.	5° vice-président : Brigitte MAURY
7.	6° vice-président : Gérard COGNYL
8.	7° vice-président : Dominique BONTOUR
9.	8° vice-président : Éric TORPIER
10.	Chantal BAIOCCHI
11.	Claude BONICI
12.	Patrice CAFFIN
13.	François DUGUÉ
14.	Gisèle GAYRAUD
15.	Annick LANTENOIS
16.	Georges-Michel GRESPIER
17.	Eric JEUNEMAITRE
18.	Patrick LEBAT
19.	Michel LEROY
20.	Gérard MAREUIL
21.	Claude PARISOT
22.	Jean-Claude RAMBAUD
23.	Jean SASSINOT
24.	Roger PATENERE

3.3. LES COMMISSIONS

Au nombre de 8, elles sont animées par les vice-présidents.

Le Président de la Communauté de Communes en est Président de droit.

COMMISSIONS	NOMS
ADMINISTRATION GENERALE PERSONNEL / PETITE ENFANCE / SERVICES LA PERSONNE	Nicolas FENART Annick LANTENOIS Roger PATENERE Michèle PANNIER François DUGUÉ Georges-Michel GRESPIER Martial DORBAIS Jean-Pierre DESPLANCHES Claude PARISOT Jean-Claude RAMBAUD Georgette RUFFIER Pierre VOISEMBERT

ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT	Philippe FORTIN Jean-Paul PIERSON Jacqueline NIORTHE Jean-Claude BILHEUX Chérifa BAALI-CHERIF
AFFAIRES ECONOMIQUES / TRAVAUX	Ghislain BRAY Jean-Pierre NUYTENS Gérard MAREUIL Alain LEFEBVRE Jean SASSINOT Francis PICCOLO Cécile CHARPENTIER Dominique ETIENNE Patrice CAFFIN Hervé PATRON
FINANCES / TRANSPORTS	Jean-Patrick SOTTIEZ Patrick LEBAT Alain BALDUCCI Jean-Claude LAURET Bertrand de BISSCHOP Patricia CHEVET Laurent DEMAISON Eric JEUNEMAITRE Daniel LAMY Bruno PERCHERON Pierre PÉRIÉ
CULTURE	Brigitte MAURY ARONIO DE ROMBLAY Christiane Daniel FADIN Josette GOURC Nelly AUGÉ Chantal BAIOCCHI Jeanine BOURCIER Pascal CORNEILLE René FOURMAUT Laurence GARNIER Jean-Pierre GUILLABERT
TOURISME	Gérard COGNYL Josèphe LINA Marcel BACHET Delphine PRADOUX Jean-Louis EYMARD Evelyne D'HAINAUT Jérôme BENECH Marie-Pierre CANAPI Gisèle GAYRAUD Séméko KENOU Gilbert DAL PAN

<p>ENVIRONNEMENT / URBANISME</p>	<p>Dominique BONTOUR Bertrand FAGUER Guy PAGET Jean-Pierre BOISVERT Tony PITA Patrice BOUDIGNAT Joël DAVIGNEAU Yvette GALAND Georgette GUERTAULT Edmond KALUZNY Armel LAFONTAINE Michel LEROY François WALLE</p>
<p>AMENAGEMENT NUMERIQUE / D.S.P. CENTRE AQUATIQUE</p>	<p>Éric TORPIER Christian MAREUIL Patrick MARTINAND Claude BONICI Fabien PERNEL Christophe LEFEVRE Jean-Claude BILHEUX Alain BONTOUR</p>

4. ORGANIGRAMME DES SERVICES

Directrice Générale des Services

Marie-Agnès JACQUIN - 01 60 58 36 60
ma.jacquin@cc-du-provinois.fr

Grands projets / Développement économique / Aménagement du territoire / Tourisme / Subventions

Olivier HOPSORE - 01 60 58 32 34 / 06 84 43 59 09
o.hopsore@cc-du-provinois.fr

Service technique

Patrick JACQUIOT - 01 60 58 85 86 / 06 77 41 74 49
p.jacquot@cc-du-provinois.fr

Aménagement Numérique / Chemins de randonnée

François-Xavier de LARMINAT - 01 60 58 53 31 / 06 81 03 00 91
fx.delarminat@cc-du-provinois.fr

Contrat apprentissage B.T.S Tourisme

Axelle MALLET / Emilie FERREIRA
tourisme@cc-du-provinois.fr

Administration générale

Christelle BIALEK - 01 60 58 85 89
c.bialek@cc-du-provinois.fr

Accueil

Carole BASDEVANT - 01 60 58 60 58
accueil@cc-du-provinois.fr

Secrétariat général

Diane MARCELLAS - 01 60 58 85 87
d.marcellas@cc-du-provinois.fr

Environnement / Gestion de l'eau / Transports

David CLAUDÉ -
01 60 58 53 30
d.claudef@cc-du-provinois.fr

Véronique VIOLETTE-SARAZIN
01 60 58 85 88
v.sarazin@cc-du-provinois.fr

Service du personnel

Françoise HARDOUIN - 01 64 60 31 25
francoise.hardouin@mairie-provins.fr

Pôle Finances

Nathalie PITAULT-BOISSIMON - 01 64 60 38 15
nathalie.pitault-boissimon@mairie-provins.fr

Christiane FLECQ
01 64 60 38 20
christiane.flecq@mairie-provins.fr

Siva SIVASUNDARAM
01 64 60 38 19
siva@mairie-provins.fr

Service aux habitants / Petite enfance

Coralie RUYSSCHAERT - 01 60 58 32 30
c.ruyschaert@cc-provinois.fr

Relais Assistantes Maternelles intercommunal itinérant

Angélique MOREL - 06 78 98 84 88
ram@cc-du-provinois.fr

Edwige LETEVE - 06 86 57 44 67
e.leteve@cc-du-provinois.fr

Sandrine HIERNARD - 01 60 58 51 23
ram-laep@orange.fr

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Romain CORRAL / Pierre GOURMELEN
01 60 58 36 58 / 06 79 20 01 64
ems@cc-du-provinois.fr

Camille FOESSEL - 01 60 58 32 33 / 06 79 20 69 79
centre-loisirs@cc-du-provinois.fr

Marchés publics / Affaires juridiques / Assurances / DSP centre aquatique

Déborah FOURNIER - 01 60 58 36 59
d.fournier@cc-du-provinois.fr

Service instructeur droits du sol

Corinne PILLIET
01 60 58 32 32
c.pilliet@cc-du-provinois.fr

Céline BOISSERY
01 60 58 32 31
c.boissery@cc-du-provinois.fr

5. BUDGETS

5.1. BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2013

Le budget de la nouvelle Communauté de Communes du Provenois a été bâti à partir des budgets 2013 cumulés des 2 structures : Communauté de Communes du Provenois et Communauté de Communes de la G.E.R.B.E.

Le budget de FONCTIONNEMENT 2013, s'équilibre en Dépenses et Recettes à hauteur de 16 121 599 €. Il s'agit de l'addition des 2 budgets de fonctionnement.

Dépenses de Fonctionnement :

Les autres charges de gestion courante sont de 5 644 724 €. Pour les ordures ménagères, le S.M.E.P et la Mission Locale du Provenois, les 2 Communautés de Communes de la G.E.R.B.E et du Provenois dissoutes, adhéraient aux structures. Concernant les autres syndicats, la contribution de chaque communauté de communes a été reconduite.

	C.C.D.P	G.E.R.B.E
Ordures ménagères	4 185 000 €	817 674 €
	(Montants retrouvés en recettes)	
S.M.E.P.	60 000 €	9 500 €
Syndicat de Gendarmerie	53 000 €-	
Mission Locale	50 000 €	6 640 €
S.M.V.O.S. (vocation scolaire)	-	60 000 €
S.M.T.S.R.P (transports scolaires)	-	5 340 €
Syndicat Ru de l'Yvron	-	2 800 €
S.M.A.A.E.V.M. (Voulzie)		1 240 €

Les atténuations de produits, pour 5 593 000 €, concernent les attributions de compensations reversées aux communes pour 3 804 000 € pour la Communauté de Communes du Provenois et 882 000 € et 12 400 € (A.C. négatives) en recettes pour la Communauté de Communes de la G.E.R.B.E ; le reversement du F.N.G.I.R pour 747 000 € pour le Provenois et 135 000 € pour la G.E.R.B.E.

oOo

Recettes de Fonctionnement

Les recettes fiscales ont été inscrites pour les montants notifiés. L'ensemble des recettes fiscales se décompose en deux catégories :

	C.C.D.P	G.E.R.B.E
Fiscalité additionnelle pour les ménages et C.F.E pour les entreprises :		
	6 031 835€	1 372 000 €
Ordures Ménagères	4 185 000€	817 674€
Pour mémoire taux : Chalautre 21,85 %	16,42 %	18,85 %

Les Dotations, subventions, participations sont prévues suite aux notifications 2013, pour 2 800 190€ (2 159 190 € pour la C.C.D.P et 641 000 € pour la G.E.R.B.E). Il s'agit des Dotations d'Intercommunalité et de péréquation.

Les autres produits de gestion courante : 267 000 € sont inscrits pour la C.C.D.P. Ils correspondent aux loyers des locataires, auxquels sera rajouté le loyer de la future gendarmerie de Villiers Saint Georges pour 63 000 € par an. Pour la G.E.R.B.E, ils s'élèvent à 20 000 € :

La section d'INVESTISSEMENT s'équilibre à hauteur de 4 329 770 €.

Les dépenses d'investissement pour l'exercice 2013 sont regroupées en trois pôles :

- I. Développement économique
- II. Services à la population et à l'équipement public
- III. Développement touristique

I. En matière de développement économique 3 Millions € sont prévus :

- **Z.A.C du Provinois** : Traité de concession d'aménagement signé avec l'A.F.T.R.P (Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne). La Communauté de Communes achète et revend les terrains à l'aménageur qui versera une participation forfaitaire de 800 000 €. La Communauté de Communes verse à l'A.F.T.R.P une participation affectée aux dépenses d'équipement de 2 661 100TTC sur 5 ans.

- 2012 : 209 300 €
- 2013 : 657 800 €
- 2014 : 657 800 €
- 2015 : 657 800 €
- 2016 : 478 400 €

	Dépenses
Acquisition terrains (2111)	1 200 000 €
Honoraires	30 000 €
Participation de la CC pour les dépenses d'équipement de l'opération (2312)	660 000 €
TOTAL	1 890 000 €
	Recettes
Cession à l'AFTRP	800 000 €
TOTAL	800 000 €

- **Giratoire d'entrée de la Z.A.C du Provinois** (RD1 au pied de l'hôpital) La participation représente 20 % du montant total des travaux.

	Dépenses (204132)
Participation (subv équipement)	136 000 €
TOTAL	136 000 €

- **Bâtiment d'activités sur l'ancien quartier militaire à Sourdu**

La SOVAFIM, propriétaire de l'emprise foncière et des bâtiments, sollicite l'appui de la Communauté de Communes pour le développement de cette zone. Elle envisage la création d'une desserte routière pour un accès par le sud.

	Dépenses
Acquisition bâtiment (2132)	200 000 €
TOTAL	200 000 €
	Recettes
D.E.T.R. (1311)	100 000 €
TOTAL	100 000 €

- **Plaine d'activités de Villiers St Georges**

Actuellement sur cette plaine, se trouve la nouvelle gendarmerie. Une parcelle a été vendue à PROCARS. 10 000m² sont disponibles à la vente (≈ 16 €/m²)

	Dépenses
Raccordement électrique (2315)	15 000 €
TOTAL	15 000 €

- **Zone de la Noëlle à Beton-Bazoches**

	Dépenses
Défense incendie (2315)	70 000 €
TOTAL	70 000 €
	Recettes
Cession SCI Les Jumeaux Forgerons	32 500 €
TOTAL	32 500 €

- **Syndicat Mixte des Bries Champenoise et Provinoise**

Avance de la participation au Syndicat, qui sera récupérée au moment de la dissolution.

	Dépenses
Subvention équipement	400 000 €
TOTAL	400 000 €

- **Travaux de voirie (Territoire Gerbe)**

	Dépenses
Travaux (2315)	270 000 €
TOTAL	270 000 €

- **Boulangerie de Longueville**

	Dépenses
Changement de toutes les portes et fenêtres du bâtiment (2315)	30 000 €
TOTAL	30 000 €

II. 495 000 € sont consacrés aux services à la population et à l'équipement public :

- **Ancienne Gendarmerie de Villiers Saint Georges**

Réhabilitation :

	Dépenses
Etude (2031)	50 000 €
Achat matériel informatique, pédagogique	25 000 €
Réhabilitation de l'ancienne gendarmerie à Villiers St Georges	150 000 €
TOTAL	225 000 €
	Recettes
C.A.F.	50 370 €
PER	83 900 €
TOTAL	134 270 €

- **Aménagement du pôle gare de Provins**, création d'un parc de stationnement et d'un espace d'accueil et d'information touristique à la gare S.N.C.F de Provins.

	Dépenses
Etude (2031)	50 000 €
TOTAL	50 000 €

Le S.T.I.F propose de financer l'étude à hauteur de 70 000 € (100%).

- **Aménagement du pôle gare Longueville**

	Dépenses
Fonds de concours pour la réalisation d'un parking	100 000 €
TOTAL	100 000 €

- **Syndicat Seine et Marne Numérique**

	Dépenses
Fonds de concours au Syndicat	120 000 €
TOTAL	120 000 €

III. Au titre du développement touristique 100 000€ sont inscrits.

- **Signalétique de randonnées**

Ce projet s'intègre dans les projets plus larges du Pays du Grand Provinois. 100 000€ y seront consacrés. L'opération pourrait être subventionnée à 70 %.

	Dépenses
Aménagement réseau de promenades et de randonnées – (2188)	100 000 €
TOTAL	100 000 €
	Recettes
PER	50 000 €
Comité régional touristique	20 000 €
TOTAL	70 000€

Le conseil communautaire, dans sa séance du 26 avril 2013, vote à la majorité par 68 voix POUR et 4 ABSTENTIONS, le budget primitif principal de la Communauté de Communes du Provinois pour l'exercice 2013.

5.2. BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE - BUDGET PRIMITIF 2013

Le conseil communautaire dans sa séance du 26 avril 2013 a, par délibération à l'unanimité, décidé de créer un budget annexe pour le centre aquatique.

Recettes de fonctionnement :

- 572 500 € de participation du Budget Principal, dont :
 - ✓ 254 500 € d'écritures de régularisation pour récupération de T.V.A.
 - ✓ 318 000 € de subvention d'équilibre, pour couvrir les dépenses réelles de fonctionnement de ce budget annexe.

Dépenses de fonctionnement :

- 254 500 € pour régularisation de T.V.A.
- 318 000 € de dépenses de fonctionnement réelles dont :
 - ✓ 60 000 € de charges financières,
 - ✓ 100 000 € de solde de factures de l'A.M.O. pour le montage du dossier,
 - ✓ 7 500 € pour les frais de gestion
 - ✓ 150 000 € de subvention d'équilibre au délégataire pour le fonctionnement du centre.

Dépenses d'investissement

Un prêt-relais a été souscrit à hauteur de 2,6 M€ pour couvrir le décalage d'encaissement des subventions. Le montant des subventions attendu est de 8 545 000 €.

Les autres dépenses d'investissement sont :

- 110 000 € de travaux de dépollution du terrain
- 585 000 € de loyer
- 350 000 € solde de la « contribution de la CCDP » qui s'est élevée au total à 2,5M€ H.T.

- 235 000 € de loyer estimé du 2^{ème} semestre 2013 payé à l'Emphytéote
- 7 850 000 € d'avances de loyers versés à l'Emphytéote sur un total de 8,5 M€ prévu, le solde sera pris en compte au B.S.

Le conseil communautaire dans sa séance du 26 avril 2013, a voté à l'unanimité, le budget primitif annexe du centre aquatique pour l'exercice 2013.

5.3. BUDGET ANNEXE DU S.P.A.N.C - BUDGET PRIMITIF 2013

Le conseil communautaire dans sa séance du 26 avril 2013 a, par délibération à l'unanimité, décidé de créer un budget annexe pour le S.P.A.N.C.

Recettes de fonctionnement

- 49 100 € de redevances versées par les propriétaires pour les contrôles de diagnostics et d'entretien (41 000 € pour la CCDP et 8.100 € pour la Gerbe)

Dépenses de fonctionnement

- 37 800 € pour les contrôles effectués :
 - ✓ 22 800 € pour la CCDP soit 270 contrôles effectués
 - ✓ 6 600 € pour la Gerbe
- Le reste des dépenses correspond à des frais divers de fonctionnement, aux frais de personnel et crédits pour d'éventuelles annulations de factures.

Dépenses d'investissement

Une centaine d'études de sol avant réhabilitation est prévue pour la Communauté de Communes à hauteur de 31 700 €.

Une cinquantaine d'installations à réhabiliter, en priorité, est prévue en 2013 pour la Communauté de Communes pour 612 800 €.

Réhabilitations en cours pour la Gerbe pour un montant de 203 600 €.

Recettes d'investissement

Pour la Communauté de Communes, participation de financeurs : Agence de l'Eau, du Département pour 415 560 €

Participation des propriétaires pour 229 240 €.

Pour la G.E.R.BE : 283 750 €.

Le budget est présenté en suréquilibre en investissement car l'affectation du résultat de 2012 ne sera effective qu'au moment du B.S.

Le conseil communautaire dans sa séance du 26 avril 2013, a voté à l'unanimité, le budget primitif annexe du S.P.A.N.C pour l'exercice 2013.

5.4. BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2013

Le conseil communautaire dans sa séance du 26 avril 2013 a, par délibération à l'unanimité, décidé de créer un budget annexe pour le lotissement.

Ce budget annexe retrace toutes les dépenses d'aménagement et de viabilité effectuées sur les zones d'activités de LONGUEVILLE et POIGNY. Des ajustements seront regroupés dans le B.S.

Toutes les dépenses sont comptabilisés en Dépenses de Fonctionnement (99 450 €) puis basculées en stock par le biais d'écritures appelées Opérations d'Ordre Budgétaire (O.O.B.) que l'on retrouve pour les mêmes montants en recettes de fonctionnement, puis en dépenses d'investissement, pour les laisser en « réserve » jusqu'au moment de la vente.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Z.A. de LONGUEVILLE

- 43 000 € de travaux sont prévus :
 - ✓ 30 200 € : reprise de l'étanchéité du bassin de rétention
 - ✓ 12 800 € : réalisation d'un portail auto-coulissant

Z.A. de la Grande Prairie de Poigny

- 53 000 € de travaux sont prévus :
 - ✓ 24 000 € : Aménagement de zone d'activités
 - ✓ 29 000 € : Modification des parcelles pour dégagement des accès

Au moment de l'affectation des résultats, des 2 communautés de communes dissoutes, qui sera reprise au B.S de la nouvelle communauté, les capacités d'investissement seront connues. Tous les projets seront revus dont celui d'aménagement de la Z.A de la Grande Prairie. Le coût de cette opération a été estimé à environ 400 000 € et serait financé par une subvention d'équilibre en provenance du Budget Principal.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Un terrain a été vendu sur la Zone d'Activités des Cas Rouge à LONGUEVILLE pour 88 900 € (15 € /m²) à ARAS-PRO le 20 mars 2013.

5.5. BUDGET GENERAL - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2013

Le B.S 2013 intègre essentiellement la reprise des résultats de clôture de l'exercice 2012 de la Communauté de Communes du Provinois dissoute. La G.E.R.B.E dissoute avait, de son côté, déjà pris en compte ses résultats de clôture sur son B.P 2013.

Le résultat de fonctionnement de 2012 est de + 5 428 257.30 €. Celui d'investissement est de – 2 458 058.22 €. Le solde des Restes A Réaliser est de + 478 852.56 €, soit un résultat d'investissement déficitaire de 1 979 205.66 €.

Les 5.428 M€ de fonctionnement sont transférés :

- Pour 1.979 M€ pour couvrir le déficit de la section d'investissement ;
- Le solde (3.449 M€) est maintenu en section de fonctionnement pour permettre la mise en place des projets futurs et notamment ceux présentés dans le D.O.B pour 2014, à hauteur de 1 M€.

En FONCTIONNEMENT, 218 645 € de DEPENSES ont été rajoutés :

- 46 120 € pour des ajustements de subventions ou cotisations (Ecole de Musique du Provinois, Provins Natation, Syndicat Mixte d'Aménagement Numérique...).
- 35 000 € de complément pour le transport à la demande B.A.LA.DE en raison de l'augmentation du nombre de Kms parcourus (12 000) et de l'actualisation du prix du kilomètre. Variation de 1.75 € à 1.92 €.
- 83 500 € pour la constatation des Intérêts Courus Non Echus non encore intégrés et 10 350 € pour des frais bancaires après à la mise en place d'outils de trésorerie.

- 20 000 € pour la participation à la navette touristique financée également par le Comité Régional du Tourisme.
- 10 000€ de frais d'entretien pour la zone de la Noëlle à Beton-Bazoches.

En matière de RECETTES de fonctionnement, 110 165 € correspondent à des ajustements de fiscalité. 88 146€ de D.G.F, - 74 460€ de T.E.O.M, 96 479€ de F.P.I.C.

En INVESTISSEMENT :

- 669 000 € ont été prévus en DEPENSES, dont 655 000 € de subvention d'équilibre à destination du budget annexe du centre aquatique.
- 402 088 € en RECETTES, dont 400 000 € de récupération d'avance faite au syndicat Mixte des Bries Champenoise et Provinoise.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, dans sa séance du 2 décembre 2013, à la majorité par 77 voix POUR et 1 ABSTENTION, adopte le Budget Supplémentaire de la Communauté de Communes du Provinois pour l'exercice 2013.

5.6. BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2013

Le résultat de fonctionnement 2012 est de + 100 000 €. Celui d'investissement est de + 1 564 715.72 €. Les Restes A Réaliser sont de - 1 564 715.72 €, soit un résultat d'investissement nul. Le résultat de fonctionnement est donc maintenu sur cette section.

Des ajustements ont été prévus au B.S 2013 :

- Un complément de 22 050 € est inscrit pour une A.M.O de mise à disposition du centre aquatique.
- 655 000 € sont inscrits pour solder l'avance loyer de l'année, équilibrée par la subvention du Budget Principal dont :
 - ✓ 350 000 € correspondant au solde des avances loyers
 - ✓ 300 000 € correspondant au solde du portage des subventions.

Le conseil communautaire dans sa séance du 2 décembre 2013, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le Budget Supplémentaire 2013 pour le budget annexe du centre aquatique.

5.7. BUDGET ANNEXE DU S.P.A.N.C - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2013

Le résultat de fonctionnement 2012 est de + 112 429.85 €. 11 940 € sont inscrits pour le remboursement de la participation versée pour l'entretien des installations classées en A.N.C. La compétence « entretien » des installations n'a pas été reprise dans les statuts de la Communauté de Communes du Provinois.

Le conseil communautaire dans sa séance du 2 décembre 2013, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le Budget Supplémentaire 2013 pour le budget annexe du S.P.A.N.C.

5.8. BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2013

Il n'y a pas d'ajustement à prévoir sur le budget. Les résultats de clôture 2012 de la Communauté de Communes de la G.E.R.B.E dissoute, seront intégrés, après l'approbation du C.A 2013. La G.E.R.B.E avait voté son dernier budget 2013 en intégrant les résultats de 2012.

Le conseil communautaire dans sa séance du 2 décembre 2013, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le Budget Supplémentaire 2013 du budget annexe du lotissement.

5.9. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014

L'encours de dette au 01 janvier 2014 est de 6.328 M€, dont 1.5M€ pourrait être revu à l'issue de la déconsignation de la Z.A.C du Provinois. Après la dissolution du Syndicat Mixte des Bries Champenoise et Provinoise, l'encours de la dette relatif à la construction de la gendarmerie de Villiers St Georges sera rajouté (0.734 M€). Le budget global de fonctionnement 2014 devrait permettre de dégager un autofinancement prévisionnel de 541 000 € dès le B.P, auquel s'ajoutera le résultat 2013 réaffecté au B.S. Le solde est estimé à environ 500 000€, après financement, notamment, du centre aquatique. Le remboursement en capital de la dette est de 591 300 € (il pourrait être diminué en tout, ou partie, de 100 000 € au terme des procédures de la Z.A.C) et doit être couvert à minima par les ressources propres, à savoir :

FCTVA	40 000 €
Amortissements	600 000 € (
Autofinancement	<u>1 041 000 €</u> dont 500 000 en B.S 2014
Soit un total de	1 681 000€

Les investissements, proposés pour l'exercice 2014, représentent un budget (hors subventions) de 1 002 500€ pour le budget de la Communauté de Communes du Provinois.

Investissements en 2014 :

1. Concession Z.A.C du Provinois	660 000 €
2. Z.A.C du Provinois, enfouissement de réseau	100 000 €
3. Chemin de randonnées	12 500 €
4. Acquisition d'un bâtiment à Sourduin	80 000 €
5. Aménagement parking gare de Provins	120 000 €

Investissements sans impact budgétaire :

- L'Etude sur l'aménagement du parking de la gare de Provins est financée par le S.T.I.F
- Le giratoire sur la RD 619 financé par le C.R.S.D et le Conseil Général

Si tous les investissements proposés sont retenus au budget 2014, il faudra contracter un emprunt de 1 M€. Le remboursement en capital serait augmenté de 67 000 €. Les ressources propres étant de 1 681 000 €, l'équilibre budgétaire et financier est respecté et l'autofinancement reste stabilisé.

Trois investissements seront étudiés au cours de l'année 2014 : l'aménagement numérique, la maison de santé de Chenoise et le portage de repas. L'inscription des crédits budgétaires pourra être prévue au B.S 2014 ou au B.P 2015 :

	Coût	Financement	Reste à la charge de la CCDP
Investissements 2014			972 500
Concession ZAC du Provinois, puis 660 000 € en 2015, 478 400 € en 2016 à payer	660 000		660 000

ZAC du Provinois, Enfouissement d'une ligne moyenne tension hors traité de concession. AFTRP réalise l'enfouissement d'une 2° ligne	100 000		100 000
Chemin de randonnée, 1 carte éditée, 3 en projet	30 000		12 500
<i>PER (50%)</i>		12 500	
Région (20%)		5 000	
Acquisition d'un bâtiment à Sourdun	200 000		80 000
<i>C3D (40%)</i>		80 000	
<i>DETR (20%)</i>		40 000	
Aménagement d'un parking en continuité du parking de la gare de Provins, côté Avenue de la Voulzie 200€ du m ² * 1 200m ² = 240 000€, dont 30 000 € de Dépose de voie	240 000		120 000
<i>PER (30%)</i>		60 000	
<i>C3D (30%)</i>		60 000	
Investissements sans impact budgétaire			0
Le comité de pilotage lancera une étude Elle sera financée par le STIF (70 000 €)	70 000		0
<i>STIF (100%)</i>		70 000	
2ème giratoire sur la RD 619 Mentionné pour mémoire – réalisation par CG et prise en charge par Etat CRSD et C.G	1 300 000		0
<i>Etat (50%)</i>		650 000	
<i>Département (50%)</i>		650 000	
Investissements à étudier			30 000
Aménagement numérique, planning des travaux pas suffisamment avancé pour prévoir de dépenses au BP. Les élus devront avant tout délibérer sur les choix de la technologie et de la programmation. Si nécessaire crédits à prévoir au B.S.			0
Maisons de santé Villiers Saint Georges, Longueville et Chenoise 3 maisons de santé étaient envisagées avant la fusion. Aucun projet n'était finalisé. L'année 2014 sera consacrée à un travail de réflexion sur la faisabilité. Le nouveau conseil se prononcera.			0
Portage de repas à domicile (Action présentée C3D pour 2015)	72 000		30 000
<i>C3D (20%)</i>		12 000	
<i>Région (50%)</i>		30 000	
	2 672 000	1 669 500	1 002 500

Le conseil communautaire prend acte, le 02 décembre 2013, de la présentation des orientations budgétaires pour l'exercice 2014.

6. FISCALITE

6-1. INSTITUTION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES :

Les Communautés de Communes de la G.E.R.B.E et du Provinois dissoutes, comme la commune de Chalautre la Grande, avaient institué sur leur territoire la T.E.O.M.

Pour que la Communauté de Communes du Provinois puisse percevoir le produit de la T.E.O.M, à compter du 1^{er} janvier 2014, le conseil communautaire dans sa séance du 02 décembre 2013, à l'unanimité, en a institué le principe.

6-2. REGIME DEROGATOIRE EN MATIERE DE T.E.O.M POUR LA COMMUNE DE SAINT MARTIN DU BOSCHET :

En matière de T.E.O.M, la commune de Saint Martin du Boschet constitue un cas particulier. En application d'un régime dérogatoire de « représentation-substitution », la Communauté de Communes du Provinois adhère au S.M.I.C.T.O.M de la région de Coulommiers pour Saint Martin du Boschet. Le taux de T.E.O.M applicable sur le territoire de Saint Martin du Boschet est voté indépendamment de celui des 39 autres communes. La T.E.O.M est perçue par la Communauté de Communes, en lieu et place du S.M.I.C.T.O.M de la région de Coulommiers. Le produit est ensuite reversé au syndicat selon les modalités précisées par convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire dans sa séance du 02 décembre 2013, décide de percevoir la T.E.O.M de la commune de Saint Martin du Boschet en lieu et place du S.M.I.C.T.O.M de la Région de Coulommiers et autorise le Président à signer la convention à intervenir.

6.3. REVERSEMENT DU PRODUIT DES ORDURES MENAGERES A LA COMMUNE DE CHALAUTRE LA GRANDE POUR L'EXERCICE 2013 :

En raison de la création de la Communauté de Communes du Provinois le 02 avril 2013, le conseil municipal de Chalautre la Grande a voté le taux de T.E.O.M à 21,85 %, qui s'appliquera pour l'année 2013. La commune percevra le produit de la T.E.O.M et le reversera à la Communauté de Communes. La Communauté de Communes s'acquittera de la facture des O.M 2013 pour le compte de la commune. Une convention de reversement en réglera les modalités.

Ce n'est qu'à partir de 2014 que les taux seront votés et qu'ils s'appliqueront à l'ensemble du territoire.

A l'unanimité, lors de la séance du 26 avril 2013, les conseillers communautaires approuvent cette procédure et autorise le Président à signer la convention à intervenir.

6.4. AMORTISSEMENTS DES ACQUISITIONS ET DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT :

La pratique des amortissements a été instaurée par l'instruction M.14 appliquée depuis le 1^{er} janvier 1997. Les deux communautés dissoutes pratiquaient les mêmes durées d'amortissement.

➤ Biens de faible valeur	Amortissement acquisitions	Amortissement subventions
Bien de faible valeur (seuil 1 000€)	1 an	1 an
➤ Immobilisations incorporelles	Amortissement acquisitions	Amortissement subventions
Frais d'études, d'élaboration, de modification et de révisions des documents d'urbanisme	5 ans	5 ans
Frais d'études non suivies de réalisation et frais d'insertion	2 ans	2 ans

Subvention d'équipement aux organismes publics et organismes privés		
- Biens mobiliers, matériels ou études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties, et des petits travaux.	5 ans	5 ans
- Biens immobiliers ou installation ou gros travaux	15 ans	15 ans
- Projets d'infrastructures d'intérêt national	30 ans	30 ans
Logiciels	2 ans	2 ans
Frais de recherche et développement	5 ans	5 ans
➤ Immobilisations corporelles		
Mobilier	15 ans	15 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	10 ans	10 ans
Matériel informatique	5 ans	5 ans
Matériels Classiques	10 ans	10 ans
Installations et appareils de chauffage	15 ans	15 ans
Plantations	20 ans	20 ans
Autres équipements et aménagements de terrains	30 ans	30 ans
Bâtiments légers, abris	15 ans	15 ans
Bâtiments (hors préfabriqués) et assimilés	30 ans	30 ans
Agencements de bâtiments, aménagements, installations électriques et téléphoniques, canalisations	20 ans	20 ans
Aménagement des constructions et travaux de gros entretien	15 ans	15 ans
Installations de voirie communautaire	30 ans	30 ans
Droits, marques, logos, brevet, licence	5 ans	5 ans
Matériels divers	5 ans	5 ans
Voitures	5 ans	5 ans
Camions et véhicules industriels	5 ans	5 ans
Coffres-forts	20 ans	20 ans
Appareils de levage - ascenseurs	30 ans	30 ans
Appareils de laboratoire	10 ans	10 ans
Equipements de garages et ateliers	15 ans	15 ans
Equipements de cuisines	10 ans	10 ans
Equipements sportifs	15 ans	15 ans

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, dans sa séance du 26 avril 2013, fixe à l'unanimité, les durées des amortissements comme présentées ci-dessus.

6.5. ASSUJETTISSEMENT A LA T.V.A DES OPERATIONS D'ACQUISITION, DE CONSTRUCTION, DE REVENTE, D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES ZONES D'ACTIVITES :

Sont assujetties à la T.V.A, les opérations d'acquisitions, de construction et de gestion des zones d'activités :

- Parc des deux Rivières,
- le CINEMA,
- Parc du DURTEINT,
- La Carreline à Courtacon,
- Zone d'activité de Villiers Saint Georges,
- Zone d'activité de la Noëlle à Beton-Bazoches.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré le 26 avril 2013, décide à l'unanimité, d'assujettir à la T.V.A les opérations d'acquisitions, de construction et de gestion de ses zones d'activités.

6.6. OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE :

Pour financer des besoins ponctuels de trésorerie, la Communauté de Communes du Provinois peut être amenée à recourir à une ligne de trésorerie pour gérer les décalages de trésorerie. Le montant des crédits nécessaires est fixé à deux millions d'euros.

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Banque postale
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	2 000 000,00 EUR
Durée maximum	364 jours
Taux d'Intérêt	Eonia + marge de 1,62 % l'an
Base de calcul	exact/360 jours
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date d'effet du contrat	Dans les deux mois de l'édition de la proposition de La Banque Postale, et au plus tard le 09 août 2013.
Durée maximum	364 jours
Garantie	Néant
Commission d'engagement	3 000,00 euros soit 0,15 % du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0,25 % du Montant maximum non utilisé due à compter de la Date de prise d'effet du contrat et payable trimestriellement à terme échu le 8 ^{ème} jour ouvré du trimestre suivant,
Modalités d'utilisation	Tirages/Versements Procédure de Crédit d'Office privilégiée Montant minimum 10.000 euros pour les tirages

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire dans sa séance du 13 juin 2013, à la majorité des voix, par 75 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, décide de contracter une ligne de trésorerie pour un montant de deux millions d'euros (2 000 000,00 €) auprès de la Banque Postale et autorise le Président à signer tous les documents s'y afférents.

6.7. REPRISE SUR PROVISIONS : PROVISIONS POUR RISQUES :

La Communauté de Communes du Provinois dissoute, avait constitué une provision pour risques d'un montant de 1M € sur le budget 2011. Il s'agissait d'autofinancer, sur fonds propres, en partie, la construction du centre aquatique. Le conseil communautaire dans sa séance du 30 novembre 2012 avait décidé la reprise de provision pour un montant de 950 000 €. Il est proposé de rapatrier la somme de 50 000 € du compte de provision vers le budget général.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le 02 décembre 2013, décide de la reprise du solde de provision de 50 000 €.

6.8. REMBOURSEMENT DU SERVICE RAMASSAGE DES ANIMAUX ERRANTS POUR LE SECOND SEMESTRE 2013 :

La Communauté de Communes du Provinois n'a pas repris la compétence « Ramassage des animaux errants ». Le contrat avec la S.A.C.P.A arrivait à expiration en juin 2013, il n'a pas été prolongé de façon à ne pas engager une nouvelle année. Les communes qui l'ont souhaité ont contractualisé en direct avec la société pour maintenir le service. Elles ont ainsi contribué deux fois au service pour le 2nd semestre 2013 : une fois par la retenue sur les A.C et une fois par paiement direct de la facture.

Le conseil communautaire, dans la séance du 02 décembre 2013, a décidé à l'unanimité, du remboursement des sommes engagées par les communes de la Communauté de Communes de la G.E.R.B.E dissoute, au titre du service « ramassage des animaux errants », pour le 2nd semestre 2013.

6.9. PRISE EN CHARGE DE 50 % DU TRANSPORT DES ECOLES VERS LE CENTRE AQUATIQUE DU PROVINOIS :

Pour l'année scolaire 2013/2014, des créneaux ont été réservés pour les écoles primaires de la Communauté de Communes du Provinois. Les écoles de Poigny, Chenoise et Maisons-Rouge, adhérentes au syndicat de Nangis ont choisi de prendre leurs créneaux à la piscine de Nangis. Les plannings de fréquentation du centre aquatique ont été établis par l'Inspection de l'Education Nationale de Provins, en tenant compte des demandes des enseignants et des contraintes liées au temps de transports. Afin d'optimiser les coûts de transport, chaque créneau a été réservé pour deux classes d'une même école, d'un même R.P.I ou pour deux communes géographiquement voisines.

Le conseil communautaire dans sa séance du 02 septembre 2013, a décidé à l'unanimité, de la prise en charge par la Communauté de Communes du Provinois, d'une partie des dépenses liées au coût du transport pour véhiculer les élèves jusqu'au centre aquatique. La charge à prendre en compte sur le budget de la Communauté de Communes est estimée à 20 000 € pour un remboursement de 50 % du coût total.

7. Subventions

7.1. SUBVENTION 2013 A L'ASSOCIATION PROVINS NATATION :

Avec l'ouverture du centre aquatique, les associations de natation n'ont plus les mêmes charges à supporter. La Ville de Provins ne faisait pas payer les créneaux qui étaient mis à leur disposition. Désormais, tous les créneaux sont à payer à Vert Marine (20 € TTC par ligne et par heure).

Depuis l'ouverture du centre aquatique, l'association PROVINS NATATION ne peut plus proposer l'activité bébés-nageurs ni la natation ados/adultes. Ces activités sont transférées au délégataire Vert Marine. Ce transfert d'activités occasionne une perte de recettes d'environ 10 000 €. De plus, l'association doit aussi dépenser 8 000 € pour payer ses lignes d'eau, pour la période de septembre à décembre.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, dans sa séance du 02 septembre 2013, décide de verser à l'association Provins Natation, une subvention de 18 000 € (dix-huit mille euros) au titre de l'année 2013.

7.2. SUBVENTIONS 2014 :

Le conseil communautaire dans sa séance du 02 décembre 2013 a décidé d'attribuer deux subventions : La première à l'Ecole de Musique du Provinois et la seconde à l'association

Next Summer, association culturelle locale qui gère la résidence d'artistes Suddenly à Beauchery Saint Martin.

L'Ecole de Musique du Provinois, au titre de l'exercice 2013, demandait qu'une subvention complémentaire lui soit attribuée, pour que soit prise en compte l'augmentation de la population communautaire après la fusion. En effet, depuis la fusion, les habitants des nouvelles communes adhérentes bénéficient du tarif « Communauté de Communes », ce qui provoque une perte de recettes pour l'école de musique.

A la majorité, par 76 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, le conseil communautaire a décidé d'attribuer à l'Ecole de Musique du Provinois, une subvention de 13 000 €, et par 77 voix POUR et 1 ABSTENTION, une subvention de 300 € à l'association Next Summer.

7.3. SUBVENTIONS EN FAVEUR DES PROJETS PEDAGOGIQUES A VOCATION CULTURELLE :

La Communauté de Communes apporte son soutien financier aux projets pédagogiques à vocation culturelle menés par les écoles du territoire.

Le conseil communautaire dans sa séance du 02 décembre 2013, a décidé à l'unanimité, d'attribuer une subvention aux écoles suivantes :

- Ecole élémentaire de la Ville Haute de Provins : 134 €
- Ecole élémentaire Jules FERRY de Sourdun : 300 €
- R.P.I Melz sur Seine / Hermé : 300 €

8. OPERATIONS ET REALISATIONS

8.1 CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE (C3D) :

La Communauté de Communes peut bénéficier d'un Contrat Départemental de Développement Durable (C3D) d'un montant global de 2.6 M€. Ce contrat reprend les actions travaillées par les deux communautés de communes dissoutes. Le projet de territoire finalisé, les actions à mener dans les 5 ans à venir, doivent être arrêtées. Au nombre de 10, elles se répartissent en 5 grandes thématiques :

La mobilité avec :

⇒ Action 6-1 : Aménagement du pôle de la gare de Provins

Ce projet d'aménagement permettrait de satisfaire plusieurs besoins déjà identifiés :

- Le stationnement en créant 100 à 150 places supplémentaires à terme
- La requalification de la gare et de ses abords immédiats avec le déplacement de la gare routière. Création d'un parvis de gare (avec zone dépose minute et stationnement vélo surveillé) et ré implantation de la gare routière, avec la possibilité d'extension de 6 à 8 quais.
- L'aménagement d'un espace d'accueil touristique pour permettre aux arrivants en gare de se repérer, de prendre connaissance de l'offre touristique. Une borne d'accueil serait implantée à proximité immédiate de la gare.
- La création de petits locaux commerciaux (petite restauration, journaux...)
- La création d'un espace vert et le réaménagement des espaces publics

Financement au titre du C3D = 374 700 €

⇒ Action 10 : Aménagement du pôle de la gare de Longueville

Ce projet prévoit :

- La création d'un parking silo de 399 places global,
- L'aménagement d'une gare routière de 5 postes à quais,
- La requalification du parvis de la gare,

- La restructuration de la rue de Verdun et le jalonnement urbain.

Son coût global est estimé à 7 088 700 € :

- 4.9 m€ pour le STIF (69%),
- 1.6 m€ pour la SNCF (22.5%).
- La commune de Longueville prendrait en charge 100 000€
- La Communauté de communes financerait à hauteur de 200 000 €.

Financement au titre du C3D = 300 000 €

Les services à la personne avec :

⇒ **Action 4 : Création de maisons de santé rurales pluridisciplinaires à Chenoise, Longueville et Villiers-Saint-Georges.**

Le Bassin de vie du Provinois connaît une dégradation de la démographie des professionnels de santé (médecins, mais aussi kinés, dentistes, infirmiers, etc.). Regrouper les professionnels dans des structures collectives, pluridisciplinaires, à l'échelle des bourgs (bassins de 5 à 10 000 habitants) est la réponse adéquate pour freiner le départ des professionnels, leur offrir de meilleures conditions d'exercice, et créer les conditions pour attirer de nouveaux professionnels.

Financement au titre du C3D = 316 500 €

⇒ **Action 5 : Création d'un service de portage de repas à domicile**

Un service de portage de repas existe déjà sur le territoire communautaire mais ce service, proposé par le centre hospitalier de Provins, ne peut plus répondre à toutes les demandes. La Communauté de Communes étudie la faisabilité de gérer le portage des repas et de créer un service au profit de ses habitants de la façon suivante : Réception des commandes – Organisation des tournées – Commande de repas à l'hôpital – Livraison avec véhicules spécifiques.

Financement au titre du C3D = 12 000 €

Le développement économique et touristique avec :

⇒ **Action 9 : Construction de locaux d'activités (locaux locatifs Villiers, ateliers d'artistes sur la ZAC du Provinois...)**

Le développement des parcs et zones d'activités suscite l'intérêt des entreprises et plusieurs sont en demande de locaux à louer. La Communauté de Communes du Provinois souhaite poursuivre sa politique de construction de locaux d'activités, notamment sur la partie rurale de son territoire. Elle réfléchit également à l'implantation d'un bâtiment marquant l'entrée de la nouvelle ZAC du Provinois.

Financement au titre du C3D = 160 000 €

Acquisition d'un bâtiment sur la zone d'activité de Sourduin

La SOVAFIM, propriétaire de l'emprise foncière et des bâtiments sollicite l'appui de la Communauté de Communes pour le développement de cette zone d'activités. Elle envisage la création d'une desserte routière, pour assurer un accès par le sud. Ce qui garantirait l'implantation d'une première entreprise sur le site. Afin de contribuer à la reconversion du site, la Communauté de Communes du Provinois pourrait acquérir un bâtiment qu'elle pourrait ensuite louer.

Financement au titre du C3D = 80 000 €

⇒ **Action 6-2 : Création d'un espace d'accueil et d'information touristique à la Gare de Provins**

Les visiteurs qui se rendent à Provins par le train doivent pouvoir être accueillis et orientés lors de leur arrivée en gare. Un espace d'accueil du public, d'information et vente de billets sera construit à proximité immédiate de la gare. Cet espace, d'une superficie d'environ 100 m²,

pourra également être utilisé dans le cadre de l'organisation des nombreux d'évènements touristiques comme la mise en circulation d'un train à vapeur entre Provins et Villiers-Saint-Georges

Financement au titre du C3D = 60 000 €

⇒ **Action 7 : Définition et mise en place d'une signalétique sur les chemins de randonnée (pédestre, équestre et VTT) et élaboration de supports de communication (cartes, dépliants...)**

La randonnée est encore peu pratiquée sur le secteur du fait d'un réseau de chemins très peu structuré et d'une communication insuffisante. Articulées autour d'un axe traversant le Pays du Grand Provinois, qui constituera une véritable colonne vertébrale, les boucles de promenades et de randonnées thématiques seront adaptées à la multi activité : pédestre, équestre, VTT.

Financement au titre du C3D = 20 000 €

⇒ **Action 8 : Aménagements en gare de Villiers-Saint-Georges dans le cadre de la Création d'une ligne de chemin de fer touristique entre Provins et Villiers-Saint-Georges**

La mise en place d'un train touristique, au départ de la gare S.N.C.F de Provins, pourrait constituer une attraction d'ampleur régionale. Cela contribuerait également à la diversification de l'offre touristique de la Communauté de Commune, et à la diffusion de la fréquentation touristique vers la Ville Basse de Provins et vers l'ensemble du territoire du Grand Provinois.

L'association A.J.E.C.T.A, qui dispose d'un patrimoine roulant historique avec des locomotives à vapeur, des rames de voyageurs exceptionnelles et un savoir-faire irréprochable en la matière, pourrait assurer l'exploitation régulière de ce chemin de fer touristique.

Financement au titre du C3D = 16 000 €

Le sport et la culture avec :

⇒ **Action 3 : Création d'un centre aquatique intercommunal**

Pour :

- Répondre à tous les besoins scolaires de la communauté de communes ;
- Œuvrer pour l'aménagement du territoire en offrant un service de qualité sur l'ensemble des secteurs pour les résidents ainsi que pour les touristes ;
- Répondre aux besoins du mouvement sportif en matière d'entraînement et de compétition

Financement au titre du C3D = 700 000 €

⇒ **Action 2 : Création d'une médiathèque intercommunale**

L'offre de lecture publique est très déficitaire sur le bassin de vie du Provinois. Une médiathèque dans le bassin de vie de Provins constituerait un élément essentiel de rééquilibrage en matière d'accès aux connaissances. Un travail de mise en réseau des ouvrages et supports des bibliothèques du territoire contribuerait à renforcer l'offre culturelle.

Financement au titre du C3D = 600 000 €

L'aménagement et l'urbanisme avec :

⇒ **Action 1 : Elaboration d'une charte de qualité architecturale et paysagère intercommunale**, pour mettre à disposition des élus du territoire un outil de sensibilisation et de conseil. Elle s'adressera aux habitants du territoire mais sera aussi diffusée auprès de toute personne concernée par le processus de construction et de restauration d'un édifice : maîtres d'œuvre, architectes, artisans du bâtiment...

Financement au titre du C3D = 20 000 €

Après l'examen des actions et du plan de financement, à l'unanimité les conseillers communautaires, dans sa séance du 26 avril 2013, retiennent la totalité des actions présentées en précisant que, pour respecter le montant maximum de l'enveloppe de 2.6M€, le financement demandé pour les maisons de santé sera diminué de 300 000 €.

8.2 AVENANT N°2 AU B.E.A DU CENTRE AQUATIQUE : AUTORISATION DE SIGNATURE AU PRESIDENT POUR SIGNER L'AVENANT ET SES ANNEXES :

Le 21 décembre 2012, un premier avenant au B.E.A pour la réalisation du centre aquatique a été signé avec AUXIFIP. Un 2° avenant portant sur trois points est proposé pour l'intégration de prestations techniques supplémentaires, pour la modification des modalités techniques de la mise à disposition du terrain d'assiette de l'opération à AUXIFIP et la modification des modalités de mise à disposition de l'ouvrage.

1°) Prestations techniques supplémentaires : Certaines prestations techniques ont été prises en charge par l'emphytéote et d'autres relèvent de la Communauté de Communes du Provinois. Elles résultent du choix de carreler les vestiaires collectifs à 2.10 m ; d'un carrelage plus qualitatif dans l'espace de remise en forme ; d'un éclairage de façade favorisant une exploitation optimale de l'équipement ; d'une signalétique plus esthétique et d'aménagements nécessaires à l'exploitant (vidoir) ou aux associations (local club plongée).

L'ensemble des prestations supplémentaires à la charge de la Communauté de Communes du Provinois représente un total de 87 116 €.

	Devis	Montant	
Montant CPI (Avenant 1 au CPI)		16 908 627 €	A
Montant assiette de calcul des obligations et indemnisations (Avenant 1 au CPI)		16 444 223 €	B
Fourniture et pose de carrelage mural à hauteur de 2,10m dans les vestiaires	1	24 136 €	
Remplacement des bracelets des serrures des casiers	4	1 053 €	
Fourniture et pose de carrelage mural à une hauteur de 2,70m dans la zone Activités humides de l'espace remise en forme	5	18 690 €	
MV pour suppression des serrures à clé des casiers de la zone remise en forme	6	-1 053 €	
Fourniture et pose contrôle d'accès à la zone balnéo	9	1 610 €	
Lot courants forts et faibles - Eclairage façades - Projet 9	13	29 000 €	
MV pour la non réalisation des rideaux anti-retour d'accès aux vestiaires collectifs et individuels suite à la visite pompiers du 20/03/13	14	-3 200 €	
Suite à la demande de VERT MARINE, Création d'un emplacement pour vidoir dans le local dépôt B.09 c	15	5 600 €	
Remplacement de la porte de placard dans la salle de remise en forme par la mise en place d'une goulotte électrique en PVC blanc deux compartiments équipé de 4 blocs de 2 PC et modification du TD 02 (ajout de 2 départs différentiels 16A 30mA)	16	0 €	
Fourniture et pose de la signalétique directionnelle	17b	8 000 €	
Aménagement des locaux compresseur et plongée suivant plan ASSUPRO du 08/06/2013	19	3 280 €	
TOTAL Modifications techniques		87 116 €	C
Montant CPI (Avenant 2 au CPI)		16 995 743 €	A+C
Montant assiette de calcul des obligations et indemnisations (Avenant 2 au CPI)		16 531 339 €	B+C

2°) Modifications dans les modalités de mise à disposition du terrain : Le 28 février 2012, la zone Ouest du terrain avait été mise à disposition d'AUXIFIP pour permettre le démarrage des travaux. En janvier 2013, les zones Est (futur parking de 87 places) et Sud (sente qui permet d'accéder au centre aquatique par les allées d'Aligre) ont été mises à disposition d'AUXIFIP. Sur la zone Sud, se trouve le club-house du club de tennis, qui devra être démoli pour que l'emprise du B.E.A se trouve libérée de toutes constructions extérieures. Une convention tripartite entre AUXIFIP, la ville de Provins et la Communauté de Communes du Provinois devra être signée. Cette convention précisera le délai dans lequel ce club-house sera démoli, ainsi que les conditions d'intervention de la ville de Provins sur ce dernier. Cette convention tripartite constitue une annexe de l'avenant n°2.

3°) Modifications dans les modalités de mise à disposition de l'ouvrage : Les modifications techniques visées au premier point sont sans incidence sur les délais de réalisation de l'ouvrage.

Le 02 septembre 2013, le conseil communautaire après en avoir délibéré, à la majorité, par 70 voix POUR et 1 Abstention, autorise le Président à signer l'avenant n°2 au B.E.A et ses annexes.

8.3. VENTE DE TERRAINS A L'A.F.T.R.P (*Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne*)

Pour la réalisation de la Z.A.C du Provinois, l'A.F.T.R.P a été désignée comme aménageur par la Communauté de Communes du Provinois dissoute, lors du conseil communautaire du 6 octobre 2011. Le traité de concession signé le 16 décembre 2011 prévoyait la revente par la Communauté de Communes du Provinois, à l'aménageur, de la parcelle XD n°80 d'une superficie de 85 649 m² et de la parcelle XD n°83 d'une superficie de 37 299 m², soit une superficie totale de 122 948 m². Cette cession, conformément aux dispositions du traité de concession, doit se faire au prix de 800 000€ HT (6 € 50 HT / m²).

Le conseil communautaire dans sa séance du 2 septembre 2013, après en avoir délibéré, à la majorité par 69 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, décide de la revente des terrains mentionnés ci-dessus d'une superficie de 122 948 m² au prix de 800 000 € HT à l'A.F.T.R.P.

8.4. VENTE D'UN TERRAIN SUR LA PLAINE D'ACTIVITES DE VILLIERS ST GEORGES :

Les représentants de la S.C.I de la zone d'activités de Villiers St Georges, ont fait connaître leur intention de se porter acquéreur d'un terrain d'une surface d'environ 3 000 m², situé à l'entrée de la Plaine d'activités de Villiers St Georges. Les acheteurs projettent de construire un bâtiment pour y installer un garage et des locaux à usage d'activités commerciales. Le terrain proposé est constitué de deux parcelles cadastrées D 1298 et D 1305, d'une superficie de 3 000 m² au prix de 16 € HT le m², soit 48 000 € HT m².

Le conseil communautaire dans sa séance du 02 septembre 2013, après en avoir délibéré, à la majorité par 70 voix POUR et 1 ABSTENTION, autorise la vente de ces parcelles à la S.C.I de la zone d'activités de Villiers St Georges.

8.5. ACQUISITION A LA COMMUNE DE LONGUEVILLE DE PARCELLES SUR LA ZONE DES CAS ROUGES :

La voie communale dite des « Cas Rouges » à Longueville a été aménagée, en partie, pour permettre la création de la voie d'accès principale de la Zone d'Activités des Cas Rouges. Ces parcelles ont vocation à devenir propriété de la Communauté de Communes. Le conseil municipal de Longueville a délibéré le 4 juillet 2013 pour autoriser la cession, à titre gracieux, à la Communauté de Communes du Provinois des parcelles ZC 556, ZC 558 et une partie de la parcelle ZC 557, pour une surface d'environ 2 520 m².

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, dans sa séance du 02 décembre 2013, décide de l'acquisition à titre gratuit, des parcelles ZC 556, ZC 558 et partie de la parcelle ZC 557, d'une surface d'environ 2 520 m², situées à l'intérieur de la Z.A des Cas Rouges, appartenant à la commune de Longueville. La Communauté de Communes du Provinois prendra à sa charge les frais de géomètre et de notaire.

8.6. ACQUISITION A LA S.O.V.A.F.I.M D'UN BATIMENT A SOURDUN :

Dans le cadre du Contrat de Redynamisation du Site de Défense Provins/ Sourdun (C.R.S.D), la S.O.V.A.F.I.M a reçu mission de revitaliser la zone Est de l'ancien site de Défense. Le protocole signé en juillet 2013 engage, notamment, la S.O.V.A.F.I.M à créer une desserte et un aménagement de l'entrée Sud de la zone. Cet investissement est estimé à 1 M€. La Communauté de Communes du Provinois s'est engagée à acheter un ensemble bâti constitué d'anciens garages. Quatre cellules représentant une surface de 2 500 m²

pourraient être achetées pour un budget de 200 000 €. Ces cellules seront proposées à la location.

Le conseil communautaire dans sa séance du 02 décembre 2013, après en avoir délibéré, à la majorité par 77 voix POUR et 1 ABSTENTION décide de l'acquisition de quatre cellules d'une surface de 2 500 m², au prix de 200 000 € HT et autorise le Président à signer l'acte d'acquisition et tous documents afférents à cette acquisition.

8.7. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2014 POUR L'ACQUISITION D'UN BATIMENT A SOURDUN :

Pour financer en partie l'achat des cellules à la S.O.V.A.F.I.M, une subvention peut être sollicitée auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R 2014 au taux de 20 % de la dépense (40 000 €). Le Conseil Général est sollicité, au titre du C3D, au taux de 40 % (80 000 €) de la dépense subventionnable.

Le conseil communautaire dans sa séance du 02 décembre 2013, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la D.E.T.R 2014 et autorise le Président ou son représentant à signer tous les actes et documents s'y afférents.

8.8. APPROBATION DU C.3.D ET DU TABLEAU DE SA PROGRAMMATION :

Les actions proposées au titre du C.3.D ont toutes été retenues par le Conseil Général. La signature du contrat est prévue en janvier 2014. 2 732 480 € sont réservés pour la Communauté de Commune. Le montant total des actions s'élève à 32 899 500 €. Les subventions du C.G sont de 2 661 480 € (8,09 %). Les autres subventions sont de 16 441 911 € (49,98 %). La Communauté de Communes du Provinois investira à hauteur de 13 796 109 € (41,93 %). Les projets présentés par les deux communautés de communes dissoutes, ont été réunis dans ce contrat.

Le Conseil Général a retenu définitivement les opérations suivantes à l'issue du Comité de validation du 17 octobre dernier.

OPERATIONS	COUT TOTAL	SUBVENTIONS	Part CCDP	Années
Charte paysagère architecturale intercommunale	50 000 €	C.G-40% 20 000 €	30 000 €	2015
Centre aquatique	17 100 000 €	C.G-2.92% 500 000 € Etat-5 245 746 € Région-2 800 000 €	8 554 254 €	2014
Création d'un service de portage de repas à domicile	100 000 €	C.G-40%-40 000 € Région-30 000 €	30 000 €	2014
Construction de locaux d'activité (locaux locatifs à Villiers St G et ateliers d'artistes ZC des Hauts de Provins	1 000 000 €	C.G-20%-200 000 € Etat DETR 160 000 €	640 000 €	2016
Acquisition bâtiment Sourdu	200 000 €	C.G-20%-80 000 € Etat PER-40 000 €	80 000 €	2014
Définition et mise en place chemins randonnée	100 000 €	C.G-20%-20 000 € Etat-PER-50 000 € Région-10 000 €	20 000 €	2014
TOTAUX	18 550 000 €	C.G – 860 000 € Autres – 8 335 746 €	9 354 254 €	

Pour un cout d'opération de 18 550 000 €, le C3D serait consommé à hauteur de 860 000 € (4,64 %).

Les opérations qui ne sont pas totalement finalisées feront l'objet de validation par le C.G. ultérieurement.

OPERATIONS	COUT TOTAL	SUBVENTIONS	Part CCDP	Années
Création d'une médiathèque intercommunale	8 500 000 €	C.G-10.44% 887 000 € Etat- 2 125 000 € Région- 2 550 000 €	2 938 000 €	2015
Maisons de santé	4 165 500 €	C.G-10.17% 423 480 € DETR-824 100 € Région-1 829 925 €	1 087 995 €	2015
Aménagement pôle gare Provins (sous réserve de l'étude du STIF)	1 224 000 €	C.G-30%-367 000 € STIF-232 560 € Etat (PER) 378 580 €	245 860 €	2014
Création espace d'accueil et information touristique gare de Provins (sous réserve des conclusions de l'étude sur la création d'une ligne de chemin de fer à vapeur et de l'étude du STIF)	300 000 €	C.G-20%-60 000 € Etat PER 90 000 € Région- 60 000 €	90 000 €	2015
Création d'une ligne de chemin de fer touristique entre Longueville et Villiers St Georges (sous réserve des conclusions de l'étude)	160 000 €	C.G-40%-64 000 € Région-16 000 €	80 000 €	2015
TOTAUX	14 349 500€	C.G – 1 801 480€ Autres – 8 106 165€	4 441 855€	

La Communauté de Communes aura 5 ans pour engager les actions. Les subventions pourront être versées jusqu'à la fin de la 6^{ème} année. A mi-parcours un bilan intermédiaire sera fait. Les opérations sont toujours fongibles les unes avec les autres.

Le conseil communautaire dans sa séance du 02 décembre 2013, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, les actions retenues au titre du C.3.D ainsi que le tableau de programmation ; autorise le Président ou son représentant à signer le contrat à intervenir avec le Conseil général de Seine-et-Marne.